



DASEN excusée. Secrétariat adjoint : SNUipp-FSU. Installation de la nouvelle CAPD. Enoncé des membres titulaires et suppléants : administration et représentants du personnel.

Déclaration liminaire du DAASEN: lecture d'un texte de l'atelier philo de l'école Spinoza sur les évènements « Charlie ». Il remercie les enseignants du 34 pour leur professionnalisme dans cette situation difficile.

Déclarations préalables : SNUipp-FSU ; SE-Unsa ; SNE-SNALC d'accord avec le SNUipp-FSU sur les REP.

Réponse aux déclarations: « l'académisation » est volontaire, et c'est un mouvement national. Regroupement de régions va amplifier ce processus. Le Recteur souhaite avancer très rapidement là-dessus. Pour le mouvement intra-départemental : la ligne est : harmonisation oui, uniformité, non. Les écoles orphelines pour les REP sont accompagnées par l'administration, en termes de moyens comme si elles étaient en éducation prioritaire (pendant 3 ans).

*-Pour le SNUipp : à la lecture des conventions passées entre le recteur et les écoles concernées nous ne voyons aucune garantie que ces moyens soient pérennisés sur les 3 ans.*

#### **ODJ :**

Approbation du règlement intérieur de la CAPD: adopté à l'unanimité (aucun changement par rapport au précédent).

Election membres de la Commission de réforme : l'UNSA présente 1 titulaire et 1 suppléant, le SNUipp-FSU 1 titulaire et 1 suppléant. Elus : M. VAISSE Jean-Luc (Titulaire), M. BIGGIO Jean-Robert (Suppléant), M. GIBERGUES Olivier (Titulaire), M. GIGORD Alexis (Suppléant) à l'unanimité - 2 abstentions (SNE-SNALC).

#### **Bonifications au titre du handicap sur le mouvement interdépartemental**

7 cas sont présentés. Le SNUipp intervient en faveur d'une 8<sup>e</sup> collègue, qui n'a pas été informée de la procédure par sa gestionnaire, et qui est en rapport avec le Dr Grimaldi, médecin de prévention. L'administration propose d'inclure cette collègue dans la liste, sous condition que le médecin donne un avis favorable.

Vœux mouvement interdépartemental : 79 demandes de sortie du département. Pas de remarque particulière sur les barèmes.

#### Questions diverses SNUipp-FSU

1) Indemnités PES :

Qu'en est-il des indemnités versées aux stagiaires ?

L'IFF a été payée en décembre, il va leur être envoyé un courrier leur demandant de choisir l'une des 2 options (IFF ou décret 2006). L'IFF est versée à tous les stagiaires par défaut (1000€), ils pourront éventuellement choisir l'autre option. Le SNUipp-FSU souligne la difficulté de faire « marche arrière ». L'administration explique que c'était par souci de rapidité, la procédure concernant le décret de 2006 étant lourde.

2) Mouvement PES :

-Comment sera organisé le mouvement concernant les stagiaires actuels :

Y aura-t-il une distinction entre les PES à temps plein et les PES mi-temps ?

Pas de distinction, seule la date de titularisation fera foi.

-Et pour les nouveaux stagiaires issus du concours 2015 ?

Comment vont-ils être affectés sur les écoles ? Comme l'an dernier, en fonction de leur classement au CRPE.

La maquette 50% en école et 50 % à la FDE est-elle toujours d'actualité ? Elle serait maintenue en l'état, mais un statut des collés-reçus serait à l'étude. L'ESPE devrait fournir des informations là-dessus dans le courant de la semaine prochaine. Ces reçus-collés seraient stagiaires à temps plein.

3) Aides administratives :

Quelles sont les perspectives pour ces personnels ? (beaucoup de contrats se terminent en mai). Administration : Tous ces personnels ont des contrats jusqu'au 30 juin 2015 sauf cas particuliers. Si des personnels sont dans ce cas, qu'ils contactent l'administration.

4) Mouvement pour les écoles qui sortent de l'éducation prioritaire :

Peut-on avoir des précisions sur l'utilisation des points « carte scolaire » proposés aux professeurs des écoles qui sortent de l'éducation prioritaire ?

Conservation de 3 ou 4 ans des bonifications ZEP. En ce qui concerne les 500 points : sur quels postes ? Quelle nature ? Quelle zone géographique ?

Administration : cette question sera à l'ODJ du GT circulaire mouvement. Le DAASEN reconnaît que la décision se prendra sans doute au niveau du Recteur, de toute façon.

Le SNUipp-FSU dénonce cette harmonisation à marche forcée, en terme d'équité pour les personnels, et d'efficacité pour les élèves. Le GTD est fixé la semaine de la rentrée.

5) Point ZEP et passage à la hors classe

Les personnels qui quittent l'éducation prioritaire voient-ils le point ZEP maintenu pour leur passage à la hors classe ? Administration : le point est conditionné à la présence en ZEP. Mais il faudra travailler là-dessus en GT. La clause de sauvegarde s'appliquera-t-elle ?

6) Mouvement TRS :

Y aura-t-il un mouvement spécifique pour les affectations sur les regroupements de services des titulaires de secteur ?

Administration : au vu du calendrier, pas possible cette année. En revanche, la solution de classer les regroupements au niveau de la circo, sous l'égide de la DASEN semble être une bonne idée dans le but d'améliorer la transparence de ces affectations.

QD autres organisations

Formation des directeurs : GT pas encore. Il y aura la simplification des tâches administratives également à l'OdJ.

Remplaçants : GT début mars ?

Espace dédié pour les documents CAPD :

Le site de l'académie de Montpellier en cours de refonte : à cette occasion, un espace pour les délégués des personnels pourrait exister, afin de mettre à disposition des ressources et documents CAPD.

Ineat/Exeat des stagiaires : le SE réitère sa demande d'autoriser des permutations entre départements de stagiaires à l'intérieur d'une même académie, à l'issue de leur titularisation. Le SNUipp-FSU réitère son opposition résolue à ce système d'échange de postes, relevant d'un système de marchandage relevant plus du marché à bestiaux que d'un système équitable.

Vigipirate : pas de note de service unique prévue car il y a trop de disparités dans les situations des différentes écoles. En particulier, il y a souci avec l'accueil des élèves dans les maternelles de Montpellier. Le Maître/ la Maîtresse doit accueillir ses élèves dans sa classe (code de l'Education).

Solution : 2 ATSEM à l'entrée des écoles de Montpellier. Un GT pour rédiger une charte des écoles maternelles de la Ville de Montpellier se profilerait l'an prochain à l'initiative de la Mairie de Montpellier. (Le snuipp rappelle qu'un groupe départemental s'est tenu pendant 3 ans et qu'il y a sûrement des résultats utilisables).

La compétence est partagée avec les communes, et le Préfet. Il y a un souci avec des maires qui méconnaissent totalement et les textes, et les ordres du Préfet.